

**Zeitschrift:** Annales fribourgeoises  
**Herausgeber:** Société d'histoire du canton de Fribourg  
**Band:** 50 (1969-1970)

**Artikel:** Un aspect économique de l'émigration française dans le canton de Fribourg : J.-B.-J. Brémond et la verrerie de Semsales sous la république helvétique (1798-1803)  
**Autor:** Andrey, Georges  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-817944>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 28.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

UN ASPECT ÉCONOMIQUE DE L'ÉMIGRATION  
FRANÇAISE DANS LE CANTON DE FRIBOURG:  
J.-B.-J. BRÉMOND ET LA VERRERIE DE SEMSALES  
SOUS LA RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE  
(1798-1803)<sup>1</sup>

GEORGES ANDREY

Contrairement à ce qui s'est passé au lendemain de la révocation en 1685 de l'Edit de Nantes où les huguenots, intégrés dans le circuit économique des régions de Suisse qui les avaient accueillis, en ont assuré le développement industriel et la prospérité<sup>2</sup>, le potentiel de dynamisme représenté par les émigrés français de la Révolution de 1789 à Fribourg est resté en grande partie inutilisé. Des raisons sociales, économiques et politiques expliquent ce phénomène. Le clergé a composé les deux-tiers de l'émigration sur les bords de la Sarine. Les réfugiés, tant laïcs qu'ecclésiastiques, ont d'autre part constamment vécu dans l'optique du retour en France.

---

<sup>1</sup> Le présent article est extrait pour l'essentiel d'une thèse de doctorat actuellement sous presse et intitulée « *Les émigrés français dans le canton de Fribourg (1789-1815)*. Les aspects économiques qui y sont traités concernent, outre l'industrie de la verrerie de Semsales dont le lecteur prend ici connaissance, d'une part l'agriculture — exploitation d'un domaine modèle — d'autre part la conjoncture générale — marchés de l'argent et de l'emploi, mouvement des affaires immobilières, évolution des prix et état des subsistances entre 1789 et 1798 — en fonction de la présence et de la responsabilité des émigrés.

<sup>2</sup> Cf. BODMER, W.: *Der Einfluss der Refugianteneinwanderung von 1550-1700 auf die schweizerische Wirtschaft*, Zürich 1946; KELLER, P.: *Der Einfluss der Hugenotten auf die Industrie der Stadt Zurich*, in *Zeitschrift für schweizerische Statistik und Volkswirtschaft*, 1925; STAEHELIN, A.: *Die Refugiantenfamilien und die Entwicklung der baslerischen Wirtschaft*, in *Schweizer Familienforscher*, t. 29 (1962), p. 85-95; WEISS, N.: *Huguenots industriels en Suisse, 1691-1702*, in *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, 1904, p. 449-452. Pour une bibliographie détaillée, cf. LACOSTE, A.: *Le Grand Refuge (1685-1700) particulièrement en Suisse. Sources et bibliographie*, Berne 1951, 23 p.

Retour qui s'est effectivement opéré de façon massive dès la fin de la Terreur pour s'accroître encore, en ce qui concerne l'émigration en général, par l'amnistie du Premier Consul en 1802. Quant au gouvernement fribourgeois, à aucun moment il n'a imaginé une quelconque politique d'assimilation. On ne saurait lui en faire le reproche. Depuis longtemps pays exportateur d'hommes, le canton était dans l'impossibilité de modifier tout à coup une habitude devenue tradition et de favoriser l'établissement sur son sol de milliers de réfugiés dont l'affluence était aussi massive qu'inattendue. La conjoncture politique, l'occupation de la Suisse par les armées révolutionnaires françaises et le renversement du régime patricien ont fait en outre que, dès 1798, la plupart des émigrés avaient déjà quitté le pays. Certains cependant restèrent, parmi lesquels le futur propriétaire de la verrerie de Semsales.

S'il n'est donc pas étonnant que les activités exercées par les émigrés de la Révolution dans les secteurs de l'agriculture et de l'industrie fribourgeoises soient demeurées réduites<sup>1</sup>, il y a cependant de brillantes exceptions à cette règle. Quelques-uns de ces Français sont devenus en effet chefs d'exploitations agricoles ou industrielles. Tous n'ont pas réussi. Personnalité longtemps incontestée, le comte de Garville par exemple, après avoir lurré ses créanciers, a fini par échouer lamentablement dans la mise en valeur de son beau domaine de Greng près de Morat<sup>2</sup>. Par contre le bourgeois Jean-Baptiste-Jérôme Brémond a fait fortune aux mines et verreries de Semsales. Tandis que chacun se plaît, et avec raison, à reconnaître en lui l'homme qui a assuré la prospérité de cette entreprise au XIX<sup>e</sup> siècle, personne en revanche n'a montré le rôle de la République helvétique à l'origine de son succès. L'étude histo-

---

<sup>1</sup> Nous faisons intentionnellement abstraction ici du secteur tertiaire — celui des « services » — dans lequel le clergé français, par son œuvre d'enseignement, a joué un rôle important dans le canton de 1789 à 1815. Un chapitre de notre thèse de doctorat est consacré à l'étude de cette œuvre.

<sup>2</sup> Sur la personnalité de Garville et sa faillite retentissante, cf. notre thèse de doctorat, chap. II (portraits d'émigrés) et VI (incidences économiques de l'émigration).

rique la plus importante, celle de l'abbé Bourgoïn<sup>1</sup>, ignore totalement la période de 1798 à 1803, alors même que les sources que nous utilisons lui étaient accessibles, à savoir les Archives de l'Etat de Fribourg, les Archives fédérales de Suisse à Berne et les «Actensammlung aus der Zeit der helvetischen Republik» dont Strickler a commencé la publication en 1881. Il est vrai que les documents publiés sont souvent d'un abord difficile et que le dépouillement des archives suisses antérieures à 1848 suppose des connaissances particulières, entre autres la capacité de déchiffrer les manuscrits en allemand gothique. Un certain nombre de ces derniers et non des moindres ne figurent pas dans les «Actensammlung». Pour ce qui est de l'ouvrage de Tobie de Raemy sur les émigrés français<sup>2</sup>, il s'arrête à 1798 et n'aborde pas les incidences économiques de l'émigration.

De 1798 à 1803, la verrerie de Semsales a pris en fait un développement réjouissant, malgré les difficultés économiques qu'a connues la République helvétique. Comment, après les initiatives infructueuses lancées sous l'ancien régime, ce démarrage a-t-il pu s'effectuer? Deux facteurs, les capacités de Brémond d'une part, le soutien de l'Etat d'autre part, permettent de comprendre l'évolution favorable de l'établissement durant cette courte mais captivante période de son histoire. Nous avons pensé qu'ils méritaient, tant par l'intérêt qu'ils présentent que par le caractère souvent inédit des documents exploités, une analyse détaillée. Accompagnée d'un aperçu sur la situation de la fabrique avant et immédiatement après la République helvétique, elle n'a d'autre prétention que de contribuer modestement à l'histoire économique de notre pays.

---

<sup>1</sup> BOURGOIN, G.: *Progens, monographie sur l'histoire de la commune et de la paroisse*, in *Annales fribourgeoises*, t. 28 (1940).

<sup>2</sup> *L'Emigration française dans le canton de Fribourg, 1789-1798*, Fribourg 1935, 530 p. (en abrégé: RAEMY).

## I. LA VERRERIE SOUS L'ANCIEN RÉGIME (1776-1798)

Priorité absolue de l'agriculture aux dépens de l'industrie et du commerce, telle est l'interprétation courante de la politique économique des gouvernants patriciens à la fin de l'ancien régime. Récemment encore, un ouvrage d'économistes sur le canton de Fribourg nous dit que «l'hostilité à l'égard de l'industrie (visait) à interdire aux réfugiés l'installation de manufactures et même le droit de bourgeoisie aux personnes qui avaient fait fortune dans les affaires»<sup>1</sup>.

Il convient de nuancer ces affirmations. Brémond, de Bréard-Neuville et Constantin de La Batie, tous trois concessionnaires des mines et verreries de Semsales, sont des réfugiés de la Révolution. D'autre part, après avoir fait fortune dans cette entreprise, Brémond est naturalisé Fribourgeois en 1829, sous le régime patricien de la Restauration<sup>2</sup>. Il est vrai, et l'on reconnaît là son habileté, qu'en faisant sa demande de naturalisation, il n'oublie pas de mentionner en premier lieu ses «travaux d'agriculture»<sup>3</sup>. Mais la question est ailleurs: c'est celle de l'attitude réelle des autorités fribourgeoises d'ancien régime envers l'industrie. S'il est vrai que du 17<sup>e</sup> au 19<sup>e</sup> siècle, l'économie du pays est en forte régression par rapport à sa période précédente, cette constatation n'oblige pas à en reporter l'entière responsabilité sur le gouvernement. Des circonstances indépendantes de sa volonté ont joué, entre autres l'insularité de Fribourg par rapport au canton de Berne dont l'une des conséquences a été le passage sous contrôle bernois du commerce fribourgeois, faisant précisément que la verrerie de Semsales versait

---

<sup>1</sup> CHAMMARTIN, CH., GAUDARD, G., SCHNEIDER, B.: *Fribourg, une économie en expansion*, Lausanne 1965, p. 72.

<sup>2</sup> Cf. son portrait détaillé, développé sur la base d'une analyse graphologique, dans notre thèse de doctorat (chap. II). Relevons qu'au moment de devenir Fribourgeois, Brémond était heimatlos, c'est-à-dire apatride; il avait perdu la nationalité française en assumant la charge de consul du Portugal en Suisse en 1818.

<sup>3</sup> *Archives de l'Etat de Fribourg* (AEF), *Chemise du Grand Conseil*, 31 janv. 1829. Brémond possédait effectivement des terres auxquelles il vouait des soins particuliers.

pour ses exportations davantage d'impôts péagers que celle de Paudex près de Lausanne. Par ailleurs il est faux de croire que les «préjugés aristocratiques contre le commerce et l'industrie»<sup>1</sup> aient été absolus et quasi universels. Dans la querelle de la «noblesse commerçante» qui agite l'opinion européenne du XVIII<sup>e</sup> siècle, la verrerie et l'exploitation des mines sont considérées comme praticables par les nobles; autrement dit, ces derniers peuvent s'y adonner sans déroger.

C'est dans ce contexte qu'il faut replacer la création en 1771 d'une société de Diesbach, famille fribourgeoise de lointaine et haute noblesse, pour l'extraction de la houille dans la vallée de la Mionnaz<sup>2</sup>. Dans la même région apparaissent en 1776 les «mines et verreries de Semsales». Les divers concessionnaires qui s'y succèdent sont en grande majorité porteurs de titres de noblesse, sinon des nobles authentiques. C'est ce que montre le tableau I. Faut-il s'étonner que, sous l'influence de ce milieu aristocratique, les roturiers soient tentés de se donner de la particule et que le bourgeois Brémond devienne Monsieur de Brémond, secrétaire intime de Louis XVI? Cet anoblissement et ce titre, tout usurpés soient-ils, serviront le principal propriétaire de la verrerie sous la Restauration, mais en 1796 le gouvernement patricien se contente de savoir que Brémond n'est, paraît-il, que citoyen de Chavannes dans le Porrentruy, c'est-à-dire d'un pays encore récemment allié des cantons.

Les deux concessions de 1776 et de 1796 sont remarquables par la bienveillance avec laquelle elles sont octroyées aux exploitants. L'abbé Bourgoïn souligne ce fait avec raison: «...On avait à Fribourg, écrit-il, de grands espoirs pour l'avenir économique du canton. On voyait déjà tout le pays ravitaillé en charbon par les mines de Progens»<sup>3</sup>. Cet optimisme ne répondait-il pas au vœu des oligarques fribourgeois qui faisaient de l'autarcie leur idéal économique? Ils prêtaient d'ailleurs une grande attention aux matières

---

<sup>1</sup> Huber-Saladin cité par FRANSCINI,(S): *Statistique de la Suisse*, Berne 1855, p. 507.

<sup>2</sup> BOURGOÏN, G., *op. cit.*, p. 11.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 15.

premières et si les concessionnaires découvraient d'autres minerais que le charbon, ils devaient en avertir « fidèlement » Leurs Excellences<sup>1</sup>.

Tableau I: Les concessionnaires de la verrerie de Semsales (1776 - 1806).

Année <sup>1</sup>	Nom du concessionnaire
1776	Les frères Claude et Melchior Schmid, de la Forêt-Noire, propriétaires des verreries de Miélin en Franche-Comté <sup>2</sup> .
1776	Mathieu de Noyant, ingénieur des mines royales du Bourbonnais <sup>3</sup> .
1776	De Chazal, originaire de Sales en Savoie <sup>4</sup> .
1778	De Chassignolles, administrateur des mines de Chamonix et Servoz en Savoie <sup>5</sup> .
1793	Bréard de Neuville <sup>6</sup> .
1793	François-Hyacinthe de Constantin, de la Batie en Savoie <sup>7</sup> .
1796	Paul de Pourtalès, de Neuchâtel, associé de Chassignolles <sup>8</sup> .
1796	Bernard-Scipion de Lentullus, de Berne, gendre de Pourtalès <sup>9</sup> .
1796	Rupert de Lentullus <sup>10</sup> .
1796	Jean-Baptiste-Jérôme Brémond, natif de Brignoles (Var) et communier de Chavannes près la Neuveville (Evêché de Bâle), décédé à Semsales le 10 nov. 1839 <sup>11</sup> .
1798	Bertrand <sup>12</sup> .
1800	Antoine-René-Marie Terrier, marquis de Monciel, ex-ministre de Louis XVI, bourgeois d'Altona, décédé à Semsales en 1831 <sup>13</sup> .
1806	François La Forest de Divonnes <sup>14</sup> .
1806	Louis La Forest de Divonnes <sup>15</sup> .
1806	Charles Terrier (de Monciel ?) <sup>16</sup> .
1806	Calixte Ferry <sup>17</sup> .

<sup>1</sup> Année de prise de concession, d'entrée ou de première apparition dans le groupement.

<sup>2</sup> Archives de l'Etat de Fribourg (AEF), Manual 1776, p. 464.

<sup>3</sup> Idem.

<sup>4</sup> Kuenlin, F.: Dictionnaire géographique, statistique et historique du canton de Fribourg, Fribourg 1832, t. 2, p. 347.

<sup>5</sup> AEF, Manual 1788, p. 283; Bourgoïn, Gaston: Progens, monographie sur l'histoire de la commune et de la paroisse, in *Annales fribourgeoises*, t. 28 (1940), p. 83-84.

<sup>6</sup> Canoniste, conseiller au parlement de Dijon, né à Dijon en 1748, décédé à Paris en 1818 (*Dictionnaire de biographie française*, t. 7 (1956), col. 183).

<sup>7</sup> RAEMY, p. 144.

<sup>8</sup> Bourgoïn, G., op. cit., p. 84-86.

<sup>9</sup> Id.

<sup>10</sup> Ibid., p. 88.

<sup>11</sup> Cf. infra, p. 95 ss.

<sup>12</sup> *Actensammlung aus der Zeit der helvetischen Republik*, t. 14, p. 494; t. 15, p. 423.

<sup>13</sup> AEF, Registre notarié 3273, acte du 25 oct. 1800, p. 136; Bourgoïn, G., op. cit., p. 88; *Biographie Michaud*, suppl., t. 64, p. 185-186.

<sup>14</sup> AEF, Registre des arrêtés, vol. 48, p. 288.

<sup>15</sup> <sup>16</sup> <sup>17</sup> Idem.

<sup>1</sup> AEF, *Registre des arrêtés*, vol. 35, 21 nov. 1776.

Dès le départ, la société de Semsales bénéficie de réels avantages. Elle jouit de l'exemption fiscale les trois premières années de son existence, reçoit à titre gracieux le bois nécessaire à la construction des bâtiments et des machines, obtient comme combustible du bois de sapin au prix modique de 6 louis d'or la pose, peut vendre du vin à ses ouvriers et se voit accorder les droits de pêche et de chasse<sup>1</sup>. Pour faciliter les exportations, le gouvernement envisage même en 1779 de construire une route de Romont à Estavayer par Payerne<sup>2</sup>.

L'entreprise démarre bien. En 1789, le naturaliste Razoumowski écrit qu'au début les travaux ont été entrepris «avec vigueur»<sup>3</sup>. Un document de l'époque, trouvé par l'abbé Bourgoïn dans les archives de la commune de St-Martin, affirme que «l'établissement occupe déjà un grand nombre d'ouvriers et qu'il en occupera dans peu jusqu'à trois cents»<sup>4</sup>. Toutefois cet élan initial reste sans lendemain. Le changement de concessionnaires est fréquent. La première association de 1776 se disloque déjà trois ans plus tard, alors que la patente courait sur quarante ans<sup>5</sup>. Le second groupe d'exploitants ne dure que deux ans. Un rapport officiel de 1801 déclare en effet : «Cette verrerie existe depuis 1776. Deux premières compagnies qui l'ont dirigée y ont perdu environ 300 000 livres de Suisse et leurs travaux ont fini en 1781»<sup>6</sup>. L'établissement, évalué à plus de 400 000 livres de France, c'est-à-dire à environ 270 000 livres de Suisse<sup>7</sup>, est repris en charge par la société Chassignolles en 1788<sup>8</sup>. «Aide et protection» sont demandées au gouvernement qui

---

<sup>1</sup> BOURGOÏN, G., *op. cit.*, p. 14; KUENLIN, F.: *Dictionnaire géographique, statistique et historique du canton de Fribourg*, Fribourg 1832, p. 348. 1 pose = 0,357 hectare.

<sup>2</sup> BOURGOÏN, G., *op. cit.*, p. 16.

<sup>3</sup> RAZOUMOWSKI, comte G. de: *Histoire naturelle du Jorat et de ses environs*, Lausanne 1789, t. 2, p. 68.

<sup>4</sup> BOURGOÏN, G., *op. cit.*, p. 16, document cité.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 13 et 83.

<sup>6</sup> *Archives fédérales de Suisse*, Berne (AFB), B 726, rapport Ott, p. 19.

<sup>7</sup> En 1801, 1 livre de Suisse = 1,5 livre de France.

<sup>8</sup> BOURGOÏN, G., *op. cit.*, p. 83-84.

accorde une concession de 36 ans<sup>1</sup>. Les affaires ne vont pas mieux et les installations sont revendues en 1790<sup>2</sup>. L'abbé Bourgoïn, accusant la Révolution française, écrit qu'elles sont alors délaissées jusqu'en 1796<sup>3</sup>. En réalité, la Révolution n'a pas interrompu les travaux; une autre société, dirigée par Bréard de Neuville<sup>4</sup>, succède à celle de Chassignolles, mais c'est une nouvelle débâcle: le 21 août 1795, le bailli de Châtel-St-Denis annonce la fuite du directeur et la mise sous scellés de tout ce qui est exportable; il ajoute cependant que le travail continue à la verrerie et que le livre de compte est remis à Constantin de La Batie qui demeure sur place<sup>5</sup>. La compagnie créée en 1796 et dont Brémond fait partie, s'endette à son tour; en 1798 ses pertes s'élèvent déjà à environ 40000 francs de Suisse<sup>6</sup>, soit à 60000 livres de France.

Pour l'instant donc, personne n'a réussi à Semsales. Trouve-t-on une explication à cette série d'échecs? Il serait injuste, après ce que nous savons, de voir de la mauvaise volonté de la part du gouvernement. Il ne semble pas non plus qu'il faille mettre en doute la compétence des entrepreneurs, puisque Brémond lui-même qui bâtit ici sa fortune, se trouve pour l'heure en difficultés. Certains exploitants jouissent même d'une certaine réputation. Les frères Schmid, auxquels est accordée la première concession de 1776, sont originaires de la Forêt-Noire, pays connu pour ses verriers<sup>7</sup>. L'ingénieur de Noyant est en grâce auprès de Leurs Excellences de Fribourg: reconnaissant «ses mérites et ses capacités», elles le nomment «ingénieur en chef des mines» du canton<sup>8</sup>. Quant à

---

<sup>1</sup> Cette durée de 36 ans, complétant 4 années d'exploitation antérieure, représente les 40 ans prévus par la première concession de 1776. Les travaux auraient donc cessé en 1781 comme Ott le prétend, et auraient été repris en 1788. A moins qu'une nouvelle concession de 40 ans ait été accordée en 1784.

<sup>2</sup> BOURGOÏN, G., *op. cit.*, p. 84.

<sup>3</sup> *Idem.*

<sup>4</sup> RAEMY, p. 144; AEF, *Manual 1793*, p. 598; *1794*, p. 275 et 281.

<sup>5</sup> AEF, *Fonds Raemy sur l'émigration française à Fribourg*, 21 août 1795.

<sup>6</sup> AFB, B 726, *rapport Ott*, p. 19.

<sup>7</sup> FRANSCINI, (S.), *op. cit.*, p. 311.

<sup>8</sup> AEF, *Reg. Arr.* 35, 21 nov. 1776.

Chassignolles, n'est-il pas encore administrateur des mines de Chamonix<sup>1</sup>?

En réalité l'entreprise de Semsales est aux prises avec le problème commun aux autres verreries fondées en Suisse aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : la pénurie de combustible<sup>2</sup>. Le bois concédé fait trop rapidement défaut et l'extraction de la houille est difficilement rentable lorsqu'elle n'est pas menée systématiquement. C'est en repensant la question des mines et verreries dans son ensemble que la République helvétique va tenter, entre autres, de stabiliser leurs frais d'exploitation.

## II. SOUS LA RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE (1798-1803) : LA PLUS IMPORTANTE VERRERIE DE SUISSE

Razoumowski recommandait en 1768 l'étatisation des mines de houille de Paudex, à cause des frais d'exploitation qui avaient entraîné jusque-là la ruine de la plupart de leurs concessionnaires<sup>3</sup>. Rien ne paraissait plus facile, puisque les ressources naturelles appartenaient à l'Etat de Berne qui en concédait l'exploitation à des particuliers.

La République helvétique est aussi propriétaire des richesses du sol et du sous-sol et possède quelques entreprises, mais les nationalisations qu'elle opère ne touchent, semble-t-il, que les biens ecclésiastiques. Non seulement elle agrée les patentes industrielles délivrées sous l'ancien régime, mais elle n'hésite pas à aider leurs détenteurs en difficultés. Sa politique économique, large de vue et remplie de dynamisme, présente plusieurs aspects. Dans le secteur de l'industrie, elle consiste entre autres à seconder puissamment les initiatives privées, qu'il s'agisse de l'approbation de nouvelles entreprises comme la verrerie d'Hofstetten près de Thoune fondée

<sup>1</sup> BOURGOIN, G., *op. cit.*, p. 84, note.

<sup>2</sup> *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse* (DHBS), t. 7, p. 104, art. Verre (industrie du).

<sup>3</sup> *Op. cit.*, t. 2, p. 64 et note.

en 1801<sup>1</sup>, ou du développement de sociétés déjà existantes, comme celle de Semsales. L'œuvre réalisée aux Mines et Verreries de Semsales entre 1798 et 1803 offre un bel exemple de la collaboration étroite d'un entrepreneur dynamique et de pouvoirs publics compétents.

Dans l'évolution générale de l'entreprise et de ses rapports avec les autorités helvétiques, il convient de distinguer deux périodes dont la charnière se situe en 1800. De 1798 à 1800, la République helvétique ne dispose d'aucune loi lui permettant de fournir aux mines et verreries privées un appui substantiel. D'autre part, Brémond n'est pas encore le propriétaire principal de l'usine de Semsales. Par une coïncidence qui n'est pas fortuite, il le sera peu après la création de l'Administration centrale des Mines helvétiques et c'est depuis lors que son établissement bénéficiera du soutien le plus puissant et deviendra presque aussitôt la plus importante verrerie de Suisse.

#### A) *La verrerie avant la création de l'Administration centrale des Mines (1798-1800)*

Une enquête sur les mines avait été ordonnée par le ministre des Finances durant l'été 1798. Elle nous apprend peu sur l'entreprise de Semsales. Le ministre n'a réussi à connaître ni le nombre ni le salaire des ouvriers. La Chambre administrative de Fribourg explique que la hâte avec laquelle on a recueilli les renseignements ne permet pas de communiquer des données plus précises sur une « affaire négligée par l'ancien gouvernement »<sup>2</sup>. Après ce que nous savons, il convient d'accueillir avec prudence le jugement péjoratif des nouveaux dirigeants, mais il faut reconnaître qu'il n'est pas entièrement dénué de fondement. En effet nous constatons par exemple que l'article premier du règlement de police de 1796, prévoyant le contrôle trimestriel par le bailli de Châtel de l'effectif

---

<sup>1</sup> « *Actensammlung aus der Zeit der helvetischen Republik (1798-1803)* », t. 15 (1964), p. 97-99.

<sup>2</sup> *Ibidem*, t. 14, *rapport de la Chambre administrative au ministre des Finances*, 31 juillet 1798, p. 478.

du personnel de la verrerie<sup>1</sup>, n'a pas été exécuté. Il faudra attendre 1801 pour que les autorités centrales, consultant les papiers de la Société et non plus ceux de l'administration patricienne, en sachent davantage sur la situation de la verrerie en 1798. Pour l'instant le rapport de la Chambre administrative nous dit seulement qu'il y a du charbon ailleurs qu'à Semsales, mais que l'exploitation n'en est pas rentable et d'autre part que l'extraction de la houille de Semsales est destinée à la verrerie<sup>2</sup>.

En août 1798, un mémoire des citoyens Bertrand et Lentullus, administrateurs de la Compagnie — nous ignorons pour quelle raison Brémond n'a pas signé ce mémoire — demande au gouvernement helvétique de prendre une série de mesures affectant la production, le commerce et la gestion de leur entreprise. Les droits de douane établis par l'ancien canton de Berne étant de 2 % à la frontière du Pays de Vaud et d'autant à chaque poste plus éloigné, les directeurs demandent leur suppression sur ce parcours ainsi que sur l'ensemble du territoire helvétique. La verrerie de Semsales produit pour le marché suisse, qui en éprouve un grand besoin, ainsi que pour l'étranger, mais l'exportation est interrompue depuis la réunion de Genève à la France; il serait bon d'inclure le verre dans le traité de commerce franco-helvétique. La Société de Semsales manque de combustible: elle emploie beaucoup de tourbe, mais elle a besoin de bois; quant au charbon, son extraction est mince. Elle utilise aussi du sel et voudrait s'approvisionner aux salines de Bex. Enfin elle demande à pouvoir exercer la justice d'exception dont elle jouissait déjà sous l'ancien régime<sup>3</sup>.

Un arrêté du 25 août 1798 répond au mémoire des entrepreneurs de Semsales. Le Directoire exécutif,

« considérant qu'il est de la dernière importance pour la nation helvétique d'encourager tout établissement qui étend son industrie, qui lui fournit des manufactures de première nécessité et diminue la balance défavorable de son commerce avec l'étranger »,

décide l'égalité fiscale des deux verreries de Semsales et de Paudex

<sup>1</sup> AEF, *Reg. Arr.* 37, 12 juill. 1796, p. 129.

<sup>2</sup> « *Actensammlung* », t. 14, p. 478.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 494.

en ce qui concerne les droits de douane, c'est-à-dire un abaissement pour la Société fribourgeoise. Il prévoit encore l'introduction de démarches diplomatiques pour inclure les articles de verre dans le traité de commerce franco-helvétique destiné à établir la «réciprocité complète» entre les deux Etats; une enquête auprès de la Chambre administrative de Fribourg sur les besoins en bois de la Compagnie et sur la manière de lui en procurer; enfin le renvoi au ministre de l'Intérieur, «pour y faire droit», de l'article sur la juridiction spéciale réglant les rapports entre patrons et ouvriers<sup>1</sup>.

En novembre 1798, les verreries n'étaient pas encore incluses dans le traité de commerce prévu entre la France et la Suisse; d'autre part la guerre économique que se livraient la France et l'Angleterre avait des répercussions sur le commerce des verreries de Semsales. La Société constatait que «sous le prétexte frivole de prohibition absolue», ses produits ne pouvaient pas pénétrer en France, car ils étaient considérés comme «marchandise anglaise», alors que les trois sortes de verreries, bouteilles, verre à vitre et verre blanc, arrivaient journellement en Suisse de tous les départements voisins, le Jura, l'Ain, le Doubs, le Rhône, le Mont-Blanc, le Mont-Terrible, ainsi que de Baccarat, Bitche et Saint-Bezain et inondaient le marché helvétique<sup>2</sup>. Elle demandait à pouvoir lutter à armes égales, d'autant plus que les produits étrangers se fabriquaient «dans des pays où les denrées et la main-d'œuvre (étaient) moins chères et les matières premières plus abondantes et plus près de leur source». Précisant leur pensée, les auteurs de la lettre, Brémont et Bertrand, écrivaient :

« Déjà il nous sera difficile de faire concurrence sans perte avec le verre blanc fabriqué en France; nous pourrons peut-être la soutenir pour le verre à vitre; mais nous pouvons la faire avec avantage pour le verre noir en bouteilles, et ce genre de fabrication... mérite l'attention du Gouvernement, puisque l'abondance du vignoble en doit consommer prodigieusement et que, fabriquées en entier avec des matières communes et du pays, toute la valeur de cette fabrication reste en Helvétie »<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> *Idem.*

<sup>2</sup> *Ibid.*, t. 15, *lettre de Brémont et Bertrand au ministre des Finances*, 30 nov. 1798, p. 423.

<sup>3</sup> *Idem.*

Ils sollicitaient pour les produits français et suisses une réciprocité complète et, dans l'attente du traité de commerce, un permis provisoire d'exportation en France.

Nous ignorons le sort de cette démarche, mais les bonnes dispositions du Directoire helvétique sont évidentes. Le 8 décembre 1798, il charge le ministre des Affaires extérieures de faire le nécessaire pour inclure les verres de Semsales dans le traité de commerce franco-suisse<sup>1</sup>. Par ailleurs il donne immédiatement suite à une autre requête de la Compagnie sur le point important du combustible. Le charbon et la tourbe ont été jusqu'à présent le principal aliment des fourneaux. La pauvreté des filons de houille a incité à bêcher des tourbes, ce qui a procuré du travail aux habitants de la région et préservé les forêts. Cependant la fabrication du verre blanc ne peut se faire qu'avec du bois, car le feu de charbon et de tourbe produit trop de fumée. A cette fin, l'ancien gouvernement avait autorisé l'abattage de 20 poses de forêts, à l'exception des hêtres réservés à l'usage des châteaux baillivaux. La Société demande de pouvoir les abattre et de lui accorder l'affouage annuel de 5 poses de forêt et de payer ce bois 6 louis la pose au lieu de 8 sous l'ancien régime<sup>2</sup>. Elle obtient satisfaction partielle par l'arrêté du 3 janvier 1799 : la coupe de bois est autorisée, y compris tous les hêtres existants, mais sans diminution de prix<sup>3</sup>.

Cette décision s'explique par les divergences de vues qui ont opposé les inspecteurs forestiers. Le citoyen administrateur Blanc estimait que les fayards en question, c'est-à-dire les hêtres, ne valaient pas la peine d'être conservés et il proposait de les abandonner à la Compagnie, car elle payait déjà «assez cher» le bois concédé<sup>4</sup>. Au contraire Ott, qui se montrera par la suite plus favorable, jugeait pour l'heure que la Société ne pouvait être traitée différemment d'un particulier et qu'il fallait vendre le bois «à sa valeur»<sup>5</sup>. L'arrêté du 3 janvier 1799 ne sera que temporaire puisqu'en

<sup>1</sup> *Idem.*

<sup>2</sup> *Ibid.*, t. 14, *pétition de la verrerie de Semsales*, p. 364.

<sup>3</sup> *Idem.*

<sup>4</sup> AEF, *Manual de la Chambre adminisrtative*, 27 oct., p. 143.

<sup>5</sup> « *Actensammlung* », t. 14, p. 437.

mars 1800 le Conseil exécutif de la République helvétique, où siège un ami de Brémond, Dolder, acceptera la vente à 6 louis la pose selon le prix fixé non plus en 1796, mais en 1776<sup>1</sup>.

Comme le montre le tableau des salaires versés par la Compagnie (tableau II), les années 1798-99 ont marqué une forte baisse par rapport à 1797. Il faut l'attribuer aux difficultés qu'ont entraînées le changement de régime politique, la guerre de la seconde coalition qui voit la Suisse se transformer en champ de bataille en 1799, et le blocus économique. Une reprise très nette, amorcée à la fin de 1799, permet à l'établissement de faire une entrée remarquable dans le XIX<sup>e</sup> siècle qui consacrera la réussite et assurera la fortune des Brémond.

*Tableau II: Salaires à la verrerie de Semsales de 1796 à 1801 (en livres de France)<sup>2</sup>*

	1796	1797	1798	1799	1800	1801
Janvier	?	5 914	4 153	3 556	6 722	7 300
février	?	3 646	2 498	2 905	6 991	5 769
mars	?	5 853	3 946	4 497	6 925	7 284
avril	?	6 991	3 453	3 333	3 304	6 810
mai	?	4 876	2 854	1 651	5 352	5 723
juin	26 150 <sup>3</sup>	9 692	3 493	2 138	8 191	7 407
juillet	5 109	6 997	3 214	1 712	5 898	6 010
août	6 984	7 052	6 812	2 671	5 829	6 821
septembre	5 986	7 591	5 727	3 555	5 969	7 914
octobre	6 182	6 319	5 542	5 683	?	4 624
novembre	3 998	3 616	2 591	6 610	11 410 <sup>4</sup>	7 688
décembre	5 225	5 237	2 408	6 443	6 376	4 748
Total <sup>5</sup>	59 457	73 790	46 697	44 759	72 972	78 121

<sup>1</sup> AEF, *Manual 1800*, 26 mars, p. 141.

<sup>2</sup> *Archives fédérales de Suisse, Berne* (AFB), B 726, rapport Ott, p. 30. D'après le *livre de caisse de la Compagnie des Mines et Verreries de Semsales*.

<sup>3</sup> Cumul des six premiers mois.

<sup>4</sup> Cumul des mois d'octobre et de novembre.

<sup>5</sup> Les totaux annuels tiennent compte des fractions de livre que nous n'avons pas portées dans les sommes mensuelles.

B) *La verrerie sous le régime de l'Administration des Mines (1800-1803)*

La verrerie de Semsales doit son nouveau départ de 1800 à un heureux concours de circonstances. Le 13 février de cette année, une loi déclare propriété nationale les richesses du sol, place toutes les mines sous le contrôle d'une administration centrale et accorde aux entreprises l'appui des pouvoirs publics<sup>1</sup>. De la sorte, la société privée de Semsales bénéficie du soutien de l'Etat dont le but est d'exploiter intensivement les matières premières du pays dans l'espoir de s'assurer une importante source de richesse nationale, de diminuer ainsi la dépendance de la Suisse vis-à-vis de l'étranger, autrement dit de raffermir l'autonomie du pays<sup>2</sup>. D'autre part, c'est à ce moment-là que Brémont fait sa véritable entrée en scène.

Jean-Baptiste-Jérôme naît en 1760 à Brignoles dans le Var. D'une famille de moyenne bourgeoisie provençale adonnée à l'industrie et au commerce, il possède les qualités requises pour réussir dans ce domaine. « Intelligent et actif », écrit Bourgoïn, il a encore « le sens aigu des affaires, en particulier le sens de la finance »<sup>3</sup>. Il a étonné ses contemporains par son sang-froid<sup>4</sup>, mais il les a aussi écœurés par un égoïsme parfois sordide, en particulier dans l'affaire de l'émigration suisse au Brésil dans laquelle il semble avoir voulu faire sa poche aux dépens des colons : « Avec une franchise apparente, son intérêt particulier est le grand mobile de ses actions et de ses belles paroles... », lit-on dans un rapport de l'époque<sup>5</sup>.

Amour du gain, esprit d'entreprise et faculté de calcul, on retrouve chez Brémont les principales caractéristiques qui définissent pour Sombart « l'homme économique moderne », c'est-à-dire

<sup>1</sup> « *Actensammlung* », t. 14, p. 437.

<sup>2</sup> *Idem.*

<sup>3</sup> BOURGOÏN, G.: *J.-B. Brémont et l'affaire Naundorff*, in *Annales fribourgeoises*, t. 33 (1945), p. 139.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 110, citation.

<sup>5</sup> *Idem, citation.* Sur l'émigration suisse au Brésil et la fondation de Nova Friburgo, cf. la thèse de doctorat de Martin Nicoulin, Fribourg (en cours d'impression).

le bourgeois<sup>1</sup>. Elles vont lui assurer la réussite et la fortune aux mines et verreries de Semsales en devenant successivement leur administrateur en 1796 et leur propriétaire en 1800. Nous allons voir qu'il va en faire la principale verrerie de Suisse. L'entreprise passera ensuite à ses descendants qui la dirigeront également avec succès jusqu'à la fin du 19<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>. Le fait le plus remarquable dans l'histoire de cette dynastie d'industriels est que les Brémond ont été les seuls à avoir obtenu une exploitation rentable : leurs prédécesseurs s'y sont ruinés et leurs successeurs ne sont pas parvenus à surmonter la concurrence.

Administrateur de l'entreprise, Brémond, non inscrit sur la liste française des émigrés bien que remplissant toutes les conditions pour y figurer, ne semble pas avoir éprouvé de difficultés à demeurer en Suisse lors de l'invasion de 1798. Loin d'ailleurs de se tenir à l'écart des affaires publiques, il s'intéresse vivement à celles de la République helvétique. C'est ainsi qu'en 1800 — la République avait deux ans et manquait cruellement d'argent — il s'acquiert une dette de reconnaissance de la part du gouvernement central qui lui annonce en automne l'acceptation d'un plan national de réforme financière à la rédaction duquel il a contribué<sup>3</sup>. Les amis qu'il compte au sein du pouvoir et de l'administration sont prêts à l'aider dans l'exploitation industrielle qu'il dirige depuis quatre ans. Dolder entre autres, comme président de l'Administration centrale des mines helvétiques, est bien placé pour cela ; en ce moment l'industriel argovien est l'un des hommes forts du régime ; ne participe-t-il pas aux deux coups d'Etat de l'Exécutif<sup>4</sup>? Parallèlement le citoyen Brémond est un personnage en vue ; fort de la confiance de l'Etat, il achète la verrerie de Semsales le 25 octobre 1800, « conjointement avec le citoyen Antoine-René-Marie Terrier, bourgeois d'Altona »<sup>5</sup>,

---

<sup>1</sup> SOMBART, W. : *Le bourgeois*. Contributions à l'histoire morale et intellectuelle de l'homme économique moderne, Paris 1926, p.183.

<sup>2</sup> BOURGOIN, G. : *Progens, monographie...*, p. 88 ss.

<sup>3</sup> Cf. notre thèse de doctorat.

<sup>4</sup> DHBS, t. 2, art. Dolder, J. R., p. 693.

<sup>5</sup> AFF, RN 3273, 25 oct. 1800, p. 136. Terrier, marquis de Monciel, ministre de Louis XVI en 1792. Le vendeur est Paul Pourtalès de Bellevaux, domicilié à Yverdon.

absent à cette date. Témoignage des faveurs gouvernementales, Brémond obtient l'exemption fiscale du droit d'enregistrement pour cette importante mutation et plus tard la mise à sa disposition, sans autres frais que la nourriture et le logement, de trente forçats pour le creusement d'un canal d'amenée d'eau à la fabrique<sup>1</sup>. En liaison étroite avec l'Administration des Mines, l'établissement de Brémond se développe de façon remarquable. Pour en juger, l'historien dispose essentiellement de deux rapports détaillés de 1802, l'un de l'Administration des Mines elle-même, publié dans les « Actensammlung »<sup>2</sup>, l'autre de l'inspecteur des forêts nationales Ott, inédit et complémentaire du premier<sup>3</sup>.

« Depuis longtemps, lit-on dans le premier, écrit en allemand, l'Administration centrale des Mines s'occupe de la manière la plus active à prêter toute l'aide et le soutien possibles à la plus importante verrerie de la République, à savoir celle de Semsales dans le canton de Fribourg »<sup>4</sup>.

Ce concours s'exerce non seulement dans l'approvisionnement en matières premières, mais encore dans les diverses branches de fabrication et dans les débouchés de ses produits. L'Administration centrale a ouvert à l'usage de la fabrique une nouvelle mine de charbon. Dans la mesure de ses moyens, elle a soutenu cette entreprise de ses conseils et de son action; elle a favorisé ses nombreux progrès dans l'extraction de la tourbe, dans ses besoins en bois et dans l'exploitation forestière, dans les installations hydrauliques nécessaires au fonctionnement des meules de polissage et des machines à broyer, ainsi que dans l'organisation de la surveillance des ouvriers et dans plusieurs autres domaines. Grâce à cette bienveillance et à cette protection, la fabrique a pris un essor tout à fait exceptionnel<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> AEF, *Manual 1800*, 16 sept., p. 409; « Actensammlung », t. 11, p. 692; t. 14, p. 495-496.

<sup>2</sup> T. 8, p. 248-251.

<sup>3</sup> AFB, B 726, 14 mars 1802, p. 17-26.

<sup>4</sup> « ...Um der wichtigsten Glasfabrik welche die Republik besitzt (diejenige zu Semsales im Canton Freiburg)... alle nur mögliche Hilfe und Aufnahme angedeihen zu lassen... ». (« Actensammlung », t. 8, p. 248).

<sup>5</sup> « ... Indem die Fabrikation einen ganz ungewöhnlich und höhern Schwung durch diese Aufmerksamkeit und Protection gewinnt » (*Idem*).

Avec hardiesse l'Administration des Mines ne craint pas de stigmatiser le rôle parfois négatif joué par le gouvernement dans cet essor et déplore le peu d'audience que ses démarches ont obtenu tant pour l'utilisation de certaines matières premières comme la terre réfractaire de Huppert dans la région de Langnau, ou de certaines forêts nationales, que pour l'importation et l'exportation des marchandises. Elle assure que l'attitude gouvernementale aurait compromis à jamais le développement de la fabrique si l'administration, par l'attention la plus soutenue et l'espérance en un avenir meilleur, n'avait pu s'assurer le concours et le dynamisme de Brémond, «le remarquable et très compétent directeur de l'entreprise»<sup>1</sup>.

Malgré ces conditions défavorables, dit le rapport, la fabrique a poursuivi et développé l'extraction du charbon et de la tourbe, mené à bien la construction de ses fourneaux et la fabrication de ses padelins<sup>2</sup>, amélioré la qualité de ses verres clairs et teintés au point de surmonter la concurrence étrangère pour ces deux articles importants. Depuis un an, grâce à des installations entièrement nouvelles et à l'utilisation de toutes les expériences faites en d'autres pays jusqu'à ce jour, elle fournit un beau verre à vitre avec lequel elle espère pouvoir aussi concurrencer l'étranger, du moins dans cette région de la Suisse. Les résultats ont dépassé les espérances. On s'est penché également sur la fabrication du cristal et après une série très coûteuse d'essais pour lesquels on a fait appel à tous les matériaux du pays et d'ailleurs, on a trouvé un procédé pour fabriquer avec les meilleures garanties un cristal aussi beau qu'aucune fabrique au monde ne peut en produire<sup>3</sup>. Mieux encore, après avoir installé des meules à polir et embauché des artisans étrangers, on a fabriqué selon les modèles d'Angleterre, de France et de Bohême un cristal poli d'une beauté égale sinon supérieure à celle des pro-

---

<sup>1</sup> « ... Den Eifer und die Tätigkeit des verständigen und geschickten Vorsteher dieser Glasfabrik » (*Idem*).

<sup>2</sup> Padelin: creuset de petite dimension servant aux essais des matières premières dans les verreries.

<sup>3</sup> « ...Ebenso schönes Kristallglas zu verfertigen, als irgend eine Fabrik in der Welt zu verfertigen im Stande ist » (*Ibid.*, p. 248-249).

duits importés sur nos marchés. En définitive le dynamisme qui anime actuellement cette fabrique, malgré le caractère défavorable de la conjoncture, mais grâce à la bienveillance et au soutien de l'Administration des Mines, est un exemple significatif des possibilités d'action d'un gouvernement lorsqu'il s'entoure de collaborateurs compétents<sup>1</sup>.

Ces données qualitatives peuvent être complétées par les quelques chiffres contenus dans le rapport de l'inspecteur des forêts Ott et reproduits dans les tableaux ci-joints. Le tableau des salaires versés de 1796 à 1801 montre qu'en 1797 la verrerie avait pris un développement réjouissant, puisqu'il faut attendre 1801 pour dépasser le niveau atteint à la veille de la Révolution helvétique. Le redressement à partir de 1800 est net, ce qui prouve l'efficacité des mesures prises en commun par Brémond et l'Administration des Mines. L'inspecteur Ott y ajoute son interprétation personnelle :

« ...En changeant (le) système de travail et en se chargeant de toutes les actions, le citoyen Brémond, en faisant personnellement des sacrifices très considérables, est parvenu à rétablir les travaux sur le pied actuel ».<sup>2</sup>

Ainsi le directeur de la verrerie, en s'appuyant sur l'Administration des Mines, a probablement engagé sa fortune dans la réussite de son entreprise, ce qui est à notre avis une illustration de la hardiesse et du sens des affaires de la bourgeoisie en ce début de l'ère industrielle.

Selon Ott, la fabrique occupe « habituellement et toutes les saisons, ... une centaine d'ouvriers »<sup>3</sup>. D'après les chiffres de 1801 (tableau II), le salaire mensuel moyen d'un ouvrier est ainsi de  $78121 : 12 : 100 = 65$  livres de France. Or les cinq personnes composant la famille Gotaweg et travaillant à l'extraction de la

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 249. La verrerie de Semsales s'est encore intéressée à un procédé de fabrication de miroirs que lui avait soumis le Valaisan Isaac de Rivaz, « mais les réserves mises à la divulgation du secret » ne permirent pas aux démarches d'aboutir (MICHELET, H.: *L'inventeur Isaac de Rivaz (1752-1828)*. Ses recherches techniques et ses tentatives industrielles, thèse lettres Lausanne, Martigny 1965, p. 65 et 317).

<sup>2</sup> AFB, B 726, p. 19.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 20.

tourbe (tableau III) ne touchent collectivement et en moyenne qu'environ 70 livres par mois au cours de cette même année. Il faut donc croire qu'il y avait une grande disparité dans les salaires et que certains ouvriers, parmi lesquels sans doute les verriers, étaient beaucoup mieux payés. Cependant il est difficile d'apprécier la valeur réelle que représente le salaire des Gotaweg. En faisant ce relevé dans son rapport, Ott veut montrer que l'extraction de la tourbe est une «fortune assurée pour autant de familles... outre les travaux qu'exigent les terres qu'elles cultivent»<sup>1</sup>. Ce qui est précisément le cas des Gotaweg. Mais d'après le nombre de jours qu'elle passe dans les tourbières, alors que l'on est dans la partie de l'année où l'agriculture réclame le plus de travaux, il faut croire qu'elle ne disposait que d'un lopin de terre. Pour ce qui est du pouvoir d'achat de ce salaire, on en a une idée si l'on pense que la livre de pain valait de 1 à 2 batz à la fin du siècle<sup>2</sup>. En recevant 23 1/2 batz par journée de travail, la famille Gotaweg n'était donc pas à la misère.

La répartition des salaires en 1801 (tableau IV) fait apparaître que ce n'est pas la fabrication proprement dite du verre qui coûte le plus cher, mais les travaux annexes : extraction et transport des matières premières, exploitation du bois, construction de nouveaux bâtiments et de machines, etc. De leur côté, les verriers ne chôment pas et travaillent parfois le dimanche et les jours de fête : ils procèdent à 27 fontes par mois, à raison d'une par jour.

---

<sup>1</sup> AFB, B 726, p. 20.

<sup>2</sup> MORARD, N.: *L'évolution des prix de quelques denrées alimentaires à Fribourg au 18<sup>e</sup> siècle*, in *Annales fribourgeoises*, t. 47 (1965/66), p. 96-97. Nous comptons 1 batz = 4 sols, selon MORARD, N.: « *Monnaies de Fribourg. Freiburger Münzen* », Fribourg 1969, p. 73.

*Tableau III: Travail et salaire d'une famille d'ouvriers à la verrerie de Semsales en 1801 (exploitation de la tourbe)<sup>1</sup>*

	3 mai	6 juin	4 juil.	9 août	8 sept.
1. Joseph Gotaweg 7 batz par jour	21 <sup>2</sup>	26	20½	24	18
2. Marie, sa femme, 3½ bz	12	26	20½	23	18
3. Jean, leur fils, 16 ans, 7 bz	21	26	20½	23	18
4. Joseph, leur fils 14 ans, 3½ bz	21	26	20½	25	18
5. Laurent, leur fils 9 ans, 2½ bz	12	26	20½	25	18
Total mensuel des jours de travail	87	130	102½	120	90
Salaire mensuel de la famille (en livres de France)	62,16	87,10	68,16	80,12	59,12

*Tableau IV: Répartition des salaires à la verrerie de Semsales en 1801<sup>3</sup>*

— Main-d'œuvre hors de la verrerie <sup>4</sup>	58 % <sup>5</sup>
— Verriers pour 27 fontes par mois	31 %
— Menus travaux	5 %
— Frais administratifs	6 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>

<sup>1</sup> AFB, B 726, rapport Ott, p. 33 (Selon le registre d'exploitation des tourbes). Dans une note, le rapporteur ajoute: « Cette famille cultive des terres qu'elle possède et dont elle soigne tous les travaux, outre les journées employées pour l'exploitation de la tourbe » (ms. cit., p. 33). Signalons ici que nous n'avons pas retrouvé le registre d'exploitation auquel se réfère Ott et que nous n'avons pas eu accès non plus à d'éventuelles archives privées de la famille Brémond.

<sup>2</sup> Nombre de jours de travail.

<sup>3</sup> AFB, B 726, rapport Ott, p. 31.

<sup>4</sup> Travaux tels que « chariots, fentes de bois, charpente, au maréchal, etc... ».

<sup>5</sup> C'est nous qui calculons d'après les salaires exprimés en valeur absolue.

*Tableau V: Production de la verrerie de Semsales en 1801<sup>1</sup>*

Produit	Livres de France	% <sup>2</sup>
— Verre noir	env. 48 000	40
— Verre à vitre	env. 42 000	35
— Verre blanc fin (cristal)	env. 30 000	25
Total	env. 120 000	100

Dans l'ensemble de la production (tableau V), celle du verre noir, c'est-à-dire surtout des bouteilles, demeure importante (40 %), mais le verre à vitre et le cristal, dont on a vu la qualité, occupent ensemble la première place et forment 60 % de la valeur totale qui s'élève à environ 120 000 livres de France. Les salaires versés en cette même année 1801 étant de 78 000 livres<sup>3</sup>, il y a lieu de penser que l'entreprise ne fut pas déficitaire, puisqu'elle disposait de 42 000 livres, soit de 35 % de la valeur de production, pour couvrir les frais d'exploitation. L'approvisionnement en charbon et en bois constitue en fait le grand problème de l'établissement. C'est d'ailleurs, nous l'avons dit, la cause de l'instabilité des verreries suisses en général dans les siècles passés<sup>4</sup>. L'Administration helvétique des Mines, en accord avec Brémond, va tenter de le résoudre dans le cadre d'un vaste plan de développement qui ferait de la fabrique de Semsales la verrerie-modèle de la Suisse.

Ce plan montre que tout dépend du combustible à disposition. Pour pallier à une pénurie d'autant plus rapide que la consommation augmente par l'accroissement de la production verrière, l'Administration centrale des Mines demande au gouvernement de mettre à sa disposition 1800 poses de forêts nationales dans le voisinage de Semsales. Par coupe annuelle de 18 poses durant 100 ans, on assurerait aussi bien le reboisement des forêts abattues que l'affouage de la verrerie; on recommencerait alors les coupes

<sup>1</sup> AFB, B 726, rapport Ott, p. 19.

<sup>2</sup> C'est nous qui calculons.

<sup>3</sup> Cf. tableau II, p. 92.

<sup>4</sup> DHBS, t. 7, p. 104, art. Verre (industrie du).

où elles avaient débuté un siècle plus tôt. Tel est le plan d'«existence à perpétuité»<sup>1</sup> proposé par Ott en 1802 et soutenu par l'Administration des Mines<sup>2</sup>. Appliqué d'abord à Semsales, il le serait ensuite dans «les autres verreries»<sup>3</sup>. De plus, tout en conservant la propriété de ses forêts, déclare le rapport, l'Etat poserait là, par l'application des principes de la sylviculture, les premiers fondements de leur gestion rationnelle, et Fribourg se présenterait alors en exemple aux autres cantons après avoir été celui qui manquait le plus d'expérience dans ce domaine. Et il serait regrettable qu'à notre époque, dit encore le texte, il faille recommander davantage la réalisation d'un tel projet<sup>4</sup>.

De nouvelles démarches ne furent pas nécessaires et par arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 1802 le Petit Conseil de la République helvétique transmettait à l'Administration centrale des Mines la gestion d'un certain nombre de forêts nationales «plus ou moins soumises à des juridictions particulières» et situées dans les districts de Châtel-St-Denis<sup>5</sup>, Bulle<sup>6</sup>, Rue<sup>7</sup> et Oron<sup>8</sup>. Il lui laissait aussi le soin de «prendre, avec l'avis des autorités administratives du canton de Fribourg et par échange ou autres procédés, les dispositions qu'elle estimerait appropriées dans l'intérêt de l'Etat et au profit de la mine»<sup>9</sup>, mais en les soumettant à la sanction du gouvernement central. Il autorisait enfin le département des Finances à négocier avec Brémont la cession des bâtiments incendiés du couvent de la Part-Dieu.

Cette dernière décision répondait au projet de Brémont et de l'Administration des Mines d'y établir une cristallerie. On pensait

---

<sup>1</sup> AFB, B 726, p. 18.

<sup>2</sup> « *Actensammlung* », t. 8, p. 249-250.

<sup>3</sup> AFB, B 726, p. 20.

<sup>4</sup> « *Actensammlung* », t. 8, p. 250.

<sup>5</sup> Les Joux des Ponts, En Mont Tablies, Voirat, En Montesinge, En Mont Voirat, Chanex, Es longues Planches, Sous Puis, Au Taissayaud, Crêt à Lours (*ibid.*, p. 247).

<sup>6</sup> En Bouleyre, Vaufflens, La Joux des Vertes, Les Crêts, Les Coteaux d'Amont et d'Avaux (*idem*).

<sup>7</sup> Essert-Derrey, Bois de Meyland, Sus Clavaleyres (*Idem*).

<sup>8</sup> De la Forêt Lerberrey (*Idem*).

<sup>9</sup> *Ibid.*, p. 247-248. C'est nous qui traduisons.

que «jamais les religieux et moins encore le gouvernement»<sup>1</sup> ne feraient la dépense de réparer le monastère détruit par un incendie en 1800: 60000 francs n'y suffiraient pas. «Sous ce rapport, écrit Ott, ce n'est donc plus que comme un domaine que ces propriétés peuvent être considérées»<sup>2</sup>, et l'entretien des bâtiments restants et désormais inutiles absorberait de beaucoup le produit du terrain, composé entre autres de 250 poses de forêt. Outre ce bois dont la proximité rendrait commode et économique l'affouage de la cristallerie, la Part-Dieu possédait un moulin dont les rouages pourraient actionner les machines à polir le verre<sup>3</sup>. Dans cet endroit retiré, le contrôle du personnel serait aisé et l'enceinte clôturant l'ensemble des bâtiments faciliterait la surveillance de l'usine qui s'y installerait sans devoir tout reconstruire à neuf<sup>4</sup>. Enfin le fermier du domaine pourrait y gagner facilement 1500 à 2000 francs «par la cense que le canton retirerait de ce local» sans y rien réparer, «par la consommation que les ouvriers feraient sur la place des denrées de la propriété» et par le travail que lui-même serait en mesure de fournir pour la fabrique<sup>5</sup>.

La cristallerie de la Part-Dieu entrerait dans le projet de développement de la verrerie de Semsales dont on voulait doubler la production de cristal, c'est-à-dire la faire passer de 30 à 60000 livres de France par année<sup>6</sup>. On se proposait aussi d'augmenter la fabrication du verre noir jusqu'à concurrence de 75000 livres, et d'autant celle du verre à vitre. Finalement on prévoyait qu'au plus fort de son développement, le complexe de Semsales et de la Part-Dieu serait capable de fabriquer annuellement pour 300000 livres de France de marchandises dont la moitié de la valeur servirait au paiement des salaires<sup>7</sup>.

---

<sup>1</sup> AFB, B 726, rapport Ott, p. 24-25.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 25.

<sup>3</sup> « *Actensammlung* », t. 8, p. 250.

<sup>4</sup> AFB, B 726, p. 25.

<sup>5</sup> *Idem*; « *Actensammlung* », t. 8, p. 250.

<sup>6</sup> AFB, B 726, p. 19.

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 19-24.

« Cette dépense pour main-d'œuvre, écrivait Ott, deviendra une espèce de patrimoine pour tous les gens pauvres qui voudront travailler et la nation conservera un numéraire précieux qu'elle exporterait sans cela dans l'étranger pour des articles de verrerie »<sup>1</sup>.

Créer de nouveaux emplois et stopper l'hémorragie monétaire, telles étaient les premières raisons pour lesquelles il fallait, selon le fonctionnaire helvétique, promouvoir l'essor des « verreries nationales »<sup>2</sup>.

Le plan de la République helvétique n'eut pas le temps de se réaliser. L'aménagement des forêts nationales exigeait un long et pénible travail<sup>3</sup>, troublé encore par l'insurrection contre-révolutionnaire, particulièrement violente dans le canton de Fribourg en 1802. La suppression du monastère de la Part-Dieu surtout suscitait les plus vives oppositions. Elle paraissait illégale à la Chambre administrative elle-même qui déclarait ne pouvoir « sous aucun rapport » en conseiller la vente tant que la communauté religieuse n'était pas totalement éteinte<sup>4</sup>. Le citoyen administrateur Thorin, envoyé sur les lieux, estimait que les bâtiments avaient été taxés à la légère et que les 2950 livres qu'offrait Brémond ne correspondaient pas à leur prix réel; le gouvernement avait déjà fait reconstruire certaines charpentes pour plus de 4000 livres; rebâtir une grange à neuf coûterait au moins 6000 livres; on ne pouvait ôter au fermier l'usage ni du moulin à deux étages, bâti en pierres, couvert de tuiles et contenant deux fours spacieux, ni du vaste emplacement destiné à une fromagerie, sans l'indemniser convenablement<sup>5</sup>.

On savait à Fribourg que Brémond accepterait difficilement de payer davantage. Sa situation financière le lui permettait-elle? Il avait des arriérés d'impôts dont il renvoyait sans cesse la liquida-

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 24.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 19.

<sup>3</sup> AEF, *Manual 1802*, 26 nov., p. 555; AFB, B 726, 10 nov.

<sup>4</sup> AEF, *Manual 1801*, 24 janv., p. 38; 1802, 18 janv., p. 28; 19 nov., p. 545.

<sup>5</sup> AEF, *Manual 1802*, 29 juin, p. 361.

tion<sup>1</sup>. On le soupçonnait même de « fraudes et d'abus ». <sup>2</sup> Ott écrivait à la fin de son mémoire :

« La Compagnie des Mines et Verrerie de Semsales a souffert de très grandes pertes et fait les plus grands sacrifices pour porter ses travaux au degré de perfection et d'utilité générale dont ils sont actuellement pour la Nation. L'exécution du plan... l'obligera à de nouveaux sacrifices très importants, dont les rentrées sont plus ou moins éloignées. Il faudra au moins trois années avant que le plan soit en pleine exécution... ».<sup>3</sup>

Moins d'une année plus tard la République helvétique avait vécu et le 4 mai 1803, un arrêté du premier landamann de la Suisse, le Fribourgeois d'Affry, supprimait l'Administration centrale des Mines<sup>4</sup>.

### III. LA VERRERIE SOUS LA MÉDIATION (1803-1815)

La suppression de l'Administration des Mines, corollaire du retour à la souveraineté cantonale, signifie pour la verrerie de Semsales la fin de grands espoirs. Le plan d'agrandissement est abandonné : au niveau fribourgeois, il n'y a pas d'administration des mines. Le projet de la Part-Dieu n'est plus qu'un souvenir : le monastère est reconstruit et réhabité dès 1805<sup>5</sup>. Brémond ne jouit plus de la même protection qu'autrefois. Soutenu auparavant par le gouvernement central dont il avait l'oreille, il se souciait peu alors des difficultés que pouvait lui susciter la Chambre administrative de Fribourg au sujet de la Part-Dieu ou des retards dans le paiement de ses impôts. Il en est autrement désormais et ses rapports avec les autorités fribourgeoises prennent parfois un tour désagréable. Mauvais contribuable, il continue ses manœuvres

---

<sup>1</sup> AEF, *Manual* 1800, 16 sept., p. 410 ; 1802, 11 juin, p. 330 ; 30 juill., p. 422 ; 6 sept., p. 484 ; 9 sept., p. 487 ; 30 oct., p. 524 ; 19 nov., p. 545.

<sup>2</sup> AEF, *Manual* 1801, p. 754.

<sup>3</sup> AFB, B 726, p. 25-26.

<sup>4</sup> AEF, *Manual* 1803, vol. 356, 9 mai, p. 37.

<sup>5</sup> LUTZ M. : *Dictionnaire géographique-statistique de la Suisse*, trad. par J.-L.-B. Leresche, t. 2, Lausanne 1837, art. Part-Dieu, p. 173.

dilatatoires. En vertu de la concession de 1796, il devait verser 15 louis par an à l'Etat, soit 240 francs de Suisse ou 360 livres de France. Le 21 juin 1803, la Commission administrative de Fribourg constate qu'il a toujours éludé le paiement de ce droit de régale. Conciliant, le Petit Conseil décide de régler la chose «le plus favorablement qu'il pourra, en faisant abstraction du passé»<sup>1</sup>. Les deux parties ne parviennent cependant pas à s'entendre et le lieutenant de gouvernement de Rue, c'est-à-dire le préfet de ce district, est insulté par Brémont. Sur l'intervention du conseiller Philippe Gottrau, chargé de lui notifier qu'il «ne pouvait se dispenser de faire une réparation à laquelle il serait condamné s'il ne s'y soumettait de gré», Brémont présente ses excuses au Petit Conseil. Ce dernier se déclare prêt à les accepter à condition que le coupable règle avec le préfet en personne une affaire qui, «par sa nature et ses conséquences, souligne le gouvernement, peut devenir extrêmement fâcheuse»<sup>2</sup>.

Le 14 mai 1804, le Petit Conseil invite Brémont à payer ses arrérages, à moins de prouver qu'il en a obtenu remise de la République helvétique. Et comme Brémont demande une diminution du prix du bois, on lui signifie qu'on ne peut y consentir, vu qu'il a déjà obtenu du gouvernement précédent «des rabais trop avantageux»<sup>3</sup>. Il est prévenu du reste qu'il est parfaitement libre de résilier la totalité de son contrat si celui-ci ne lui convient pas.

En 1806, lors du renouvellement de la concession de 1796, Brémont et ses associés obtiennent la libération des arriérés d'impôts jusqu'en 1803<sup>4</sup>. Mais en 1807 il s'avère que les impositions de 1804, 1805 et 1806, qui avaient été maintenues, ne sont pas encore payées. En réaction le gouvernement refuse d'accorder à Brémont la coupe de bois annuelle «jusqu'à ce qu'il ait acquitté le droit de régale convenu»<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> AEF, *Manual* 1803, vol. 356, 21 juin, p. 169.

<sup>2</sup> *Ibid.*, 19 sept., p. 405.

<sup>3</sup> AEF, *Manual* 1804, 14 mai, p. 428-429.

<sup>4</sup> AEF, *Reg. Arr.* 48, patente du 28 mars 1806, art. 10, p. 292.

<sup>5</sup> AEF, *Manual* 1807, 20 fév., p. 118.

Toute la période de la Médiation est marquée par de semblables incidents entre Brémond et les autorités fribourgeoises. Ils éclatent aussi avec certains de ses collaborateurs et s'étalent parfois en d'interminables procès, tel celui intenté en 1805 à Prothais Dunand, son fondé de pouvoir pour la vente des verreries. Brémond, le soupçonnant de vol, l'avait fait arrêter en France. Extradé par les autorités françaises, Dunand est d'abord enfermé à Fribourg mais bientôt libéré, l'accusation s'étant révélée insuffisante. Le procès dura jusqu'au 13 avril 1810, date à laquelle le tribunal d'appel donna gain de cause à Dunand et condamna Brémond aux frais<sup>1</sup>.

L'évolution générale de la verrerie sous la Médiation ne nous est pas connue. Les rapports officiels sur l'effectif de la main-d'œuvre, prévus par le règlement de 1806, sont introuvables, tout comme furent introuvables ceux de 1796 et 1797 recherchés par les fonctionnaires helvétiques lors de l'enquête de 1798 sur les mines du pays. Fait plus étonnant, le recensement cantonal de 1811 passe complètement sous silence la verrerie de Semsales, y compris Brémond et sa famille. Ce qui incite à penser que les recenseurs avaient connaissance du règlement de 1806 et s'en remettaient à ces rapports semestriels dont nous ne savons pas s'ils existèrent jamais ou s'ils furent détruits. Le recensement de 1818 est également muet. Celui de 1831 indique 107 habitants et celui de 1834, 105, ce qui ne signifie rien de précis sur le nombre exact d'ouvriers<sup>2</sup>. Beaucoup de ces derniers demeuraient dans les communes avoisinantes. C'est ainsi qu'en 1811 on trouve à Grattavache le mineur Michel Morand et le marchand de bouteilles Louis Perrin, et à Semsales quatre charretiers qui travaillaient vraisemblablement au transport du bois et autres matières premières nécessaires à la fabrique<sup>3</sup>. En 1818 habite à Semsales un nombre impressionnant de journaliers, voituriers et bûcherons<sup>4</sup>. Or nous avons vu qu'en 1801, 58% de la

---

<sup>1</sup> AEF, *Registre civil du tribunal d'appel*, vol. 7 (1810-1811), p. 61; Chemise du Petit Conseil, 28 janv. 1805, mémoire de Brémond; *Manual* 1805, p. 87-88, 196, 224-225, 255.

<sup>2</sup> AEF, *Recensement* 1831, vol. II, p. 247; 1834, vol V, p. 379-381.

<sup>3</sup> AEF, *Recensement* 1811, vol V. p. 238, 239, 233-235.

<sup>4</sup> AEF, *Recensement* 1818, vol. III, p. 521.

valeur des salaires allaient à ces employés travaillant « hors de la verrerie ». Un fait constant permet de supposer que, semblable à celle de la famille Gotaweg, la situation matérielle des ouvriers de l'entreprise n'était pas misérable : la très grande majorité d'entre eux, même les jeunes, sont mariés. Or l'on sait qu'autrefois, la pratique très répandue du mariage tardif était généralement liée, dans les petites classes, à des conditions de vie difficiles, plus précisément à la crainte de ne pouvoir entretenir une famille. Mais notre étude s'arrêtant en 1815 et les travaux sur la condition sociale dans le canton de Fribourg à cette époque faisant défaut, il nous est impossible de vérifier plus à fond cette hypothèse.

Par contre, il est certain que malgré les difficultés rencontrées sous la Médiation (on vient de le voir) et sans doute au début de la Restauration (en conséquence de la politique protectionniste de la France), Brémond a réussi à maintenir sur pied son entreprise et même à la consolider. Il n'y a pas d'autre explication à sa fortune et même si les moyens auxquels il a recouru peuvent être parfois qualifiés de douteux, ils ne font que confirmer une maîtrise des affaires dont le seul défaut est d'avoir été le fait d'un homme probablement trop habile.